

En réponse à votre demande conformément à l'article 3.94 du Code civil § 1 :

§ 1.

1. Le montant des fonds de roulement au 30-06-2025 = 185.000,00 € - des fonds de réserve Général au 30-06-2025 = 9 264,51 € - des fonds de réserve Lilas au 30-06-2025 = 1 461,54 € - des fonds de réserve Mimosa au 30-06-2025 = 9 411,83 €

EXPLIQUEZ BIEN A VOS CLIENTS le remboursement du fonds de roulement à opérer au(x) vendeur(s) car cela est bien trop souvent passé à la trappe !

2. le montant des arriérés éventuels dus par le cédant en ce compris les frais de récupération judiciaire ou extrajudiciaire ainsi que les frais de transmission des informations requises et transmises par le syndic ; Document joint (situation actuelle hors décompte final !)

Le montant actuel est hors décompte des charges et des consommations. Ces décomptes sont à opérer après le 30-06-2026 jusqu'à l'approbation des comptes en novembre 2026 par l'assemblée générale

3. la situation des appels de fonds, destinés au fonds de réserve et décidés par l'assemblée avant la date certaine du transfert de propriété ; Selon PV joint
4. le cas échéant, le relevé des procédures judiciaires en cours relatives à la copropriété et des montants en jeu ; Néant
5. les procès-verbaux des assemblées générales ordinaires et extraordinaires des trois dernières années, ainsi que les décomptes périodiques des charges de deux dernières années ; Joints
6. une copie du dernier bilan approuvé par l'assemblée générale de l'association des copropriétaires. Joint

Concernant à compter du 1er mai 2001, des travaux nécessitant la rédaction d'un dossier d'intervention ultérieure ont été effectués dans les parties communes ? Néant

De même selon l'article 49bis de l'AR du 25 janvier 2001 concernant les chantiers temporaires ou mobiles, à savoir si les tâches et obligations des copropriétaires portant sur la partie du dossier d'intervention ultérieure relative aux parties communes, ont été confiées au syndic. Néant

S'il existe dans l'immeuble vendu une citerne à mazout : Néant

PEB partiel joint – Diu des communs en nos bureaux – Pas de citerne à Mazout.

PEB du bien à demander au vendeur.

Recevez mes salutations sincères.

Flamand Etienne

Agent immobilier

Agréé IPI : 505335